

# PROCES VERBAL du CONSEIL d'ÉCOLE de SAIGNON du 19 octobre 2018

Présents :

Monsieur Jean-Pierre HAUCOURT, maire,  
Mademoiselle Isabelle BREST, adjointe au maire chargée des affaires scolaires  
Madame Sandra BOURGUET, messieurs Roland CICERO et Nicolas BONNEFOY,  
représentants des parents d'élèves,  
Mesdames Katia BERTRAND, Frédérique BONNAURE, Elisabeth ESTEVE,  
professeurs des écoles.

Excusé monsieur Antoine PROST, représentant des parents d'élèves

## 1 - Rôle et missions du conseil d'école

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative, il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et vote le règlement intérieur de l'école.

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

- le directeur de l'école, président ;
- deux élus (le maire ou son représentant et un conseiller municipal) ;
- les maîtres de l'école
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école ;
- l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Il est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

## Compétences

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école:

- adopte le projet d'école et est associé à son élaboration;
- vote le règlement intérieur de l'école;
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire.

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école, notamment :

- les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
- l'utilisation des moyens alloués à l'école;
- les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
- la restauration scolaire;
- l'hygiène scolaire;
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
- le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Il statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;

Il donne son accord :

- pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;
- sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège.

## 2 - Règlement intérieur

Le conseil d'école a voté le règlement à l'unanimité.

## 3 - Inscriptions et effectifs

L'effectif actuel est de 62 élèves.

Maternelle 21, Classe CE1/CE2 20, Classe CM1/CM2 18

L'emploi du temps des 3 CP est décroché entre la classe de maternelle et celle des CE1/ CE2.

La réhabilitation des logements au-dessus de l'école et anciennement celui de la poste permet de prévoir des inscriptions futures.

Les inscriptions se font en mairie sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile des responsables légaux de l'enfant.

Les admissions se font ensuite à l'école sur présentation de la fiche d'inscription, du livret de famille et du carnet de santé avec les vaccinations à jour et d'un certificat médical en cas de première inscription.

Lors de l'inscription en mairie les élèves sont enregistrés sur « base élèves », les données saisies concernent l'état civil.

Lors de la semaine de rentrée les familles reçoivent ce document, à corriger en rouge si besoin, avant de le retourner à l'école.

L'école accueille les enfants dont les parents habitent la commune. En cas de déménagement les enfants ont le droit de poursuivre leur scolarité à l'école, de même en cas de regroupement de fratrie, les frères et sœurs ont le droit d'être inscrits à l'école.

Une demande de dérogation est nécessaire si les parents n'habitent pas la commune de SAIGNON.

## 4 - Organisation des services

### Les activités pédagogiques complémentaires

- pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
  - pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école
- La liste des élèves qui bénéficient des activités pédagogiques complémentaires est établie par le conseil des maîtres après qu'a été recueilli pour chacun l'accord des parents ou du représentant légal.

Ces activités ont lieu le mardi de 16h30 à 17h30.

## ATSEM

Mademoiselle Charlotte BELLOT occupe le poste en maternelle depuis l'an dernier en tant que remplaçante avec une grande efficacité et un très bon contact avec les enfants.

## CLSH (Centre de loisir sans hébergement)

Les enfants sont pris en charge de 7h30 à 8h50 le matin et de 16h30 à 18h l'après-midi les jours de classe. Un centre aéré est proposé les premières semaines de vacances scolaires d'automne, de février, de printemps et les 3 semaines d'été en 2019.

## Cantine

Le temps de restauration doit pouvoir se passer dans les meilleures conditions possibles. Pratiquement tous les élèves mangent à la cantine soit un effectif de 60 enfants. Tout le monde est unanime à reconnaître que le niveau sonore est particulièrement fatigant.

Une organisation avec un temps de repas décalé pour les maternelles est en place depuis l'an dernier : les petits de maternelle arrivent pour déjeuner seuls et dans le calme dès 11h50 puis les grands à partir de 12h.

## Entretien des locaux

Les problèmes de santé de la personne titulaire du poste ont conduit à un remplacement au coup par coup par une employée de la commune afin qu'il n'y ait pas de rupture dans l'entretien des locaux.

## 5 - Elections des représentants des parents d'élèves

Nous remercions les parents d'élèves pour leur participation importante aux élections des représentants :

Ont été élus :

Madame Sandra BOURGUET 06 77 56 30 74

sandra.bourguet.pecheur@orange.fr

Monsieur Nicolas BONNEFOY 06 79 63 89 97

nicolas.bonnefoy5@orange.fr

Monsieur Antoine PROST 06 86 65 54 88

[garyscirk@hotmail.com](mailto:garyscirk@hotmail.com)

Monsieur Roland CICERO 06 33 40 52 81

roland.cicero@orange.fr

Nous rappelons que les personnes élues doivent disposer des informations nécessaires à l'exercice de leur mandat.

## 6 - PPMS

Le Plan Particulier de Mise en Sureté face à un risque majeur et le Plan Particulier de Mise en Sûreté face à un attentat-intrusion :

Le PPMS permet aux écoles et établissements de se préparer et de gérer une situation d'évènement majeur de la manière la plus appropriée afin d'en limiter les conséquences. Cette démarche a pour objectif d'assurer la sauvegarde de toutes les personnes présentes en attendant l'arrivée des secours extérieurs ou le retour à

une situation normale, et en appliquant les directives des autorités.

Le PPMS est élaboré par le directeur pour les écoles. Il est présenté au conseil d'école pour le 1er degré.

Une fois ce plan élaboré, une vigilance continue doit être maintenue et son efficacité vérifiée par des exercices réguliers de simulation. Ce plan doit être régulièrement actualisé.

Il est activé par le directeur d'école lorsqu'ils sont prévenus par les autorités (diffusion d'un signal ou d'un message d'alerte) ou lorsqu'ils sont témoins d'un accident d'origine naturelle (tempête, inondation...), technologique (nuage toxique, explosion...) ou d'une situation d'urgence particulière (intrusion de personnes, attentat...) pouvant avoir une incidence majeure pour l'école, l'établissement ou son environnement.

### INFORMATION DES FAMILLES :

**Mettez-vous en sécurité.  
Rejoignez sans délai un bâtiment.  
Écoutez la radio. Respectez les  
consignes des autorités.**



**N'allez pas chercher votre enfant pour ne  
pas l'exposer, ni vous exposer à toutes  
sortes de risques.**

**Un plan de mise en sûreté des  
élèves a été prévu dans son école.**



**Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les  
réseaux afin que les secours puissent  
s'organiser le plus rapidement possible.**

**Recevez avec prudence les informations  
souvent parcellaires ou subjectives  
n'émanant pas des autorités**



## 7 - Projets 2018/2019

Le projet d'école construit pour les années 2016 à 2019 s'enrichit d'un axe « résolution de problèmes » en mathématiques.

Les objectifs retenus se déclinent en 3 axes : améliorer le vocabulaire, structurer la résolution de problèmes et développer une évaluation positive des élèves.

### Musique

Le projet « Inter Jazz» en partenariat avec le Conservatoire de musique intercommunal d'Apt concerne les élèves du CP au CM2. Ce projet pluridisciplinaire lie travail vocal orienté sur le jazz swing, fabrication d'instrument (washboard), apprentissage de l'anglais, accompagnement instrumental et chorégraphie. Des rencontres inter-classe avec les écoles de Goult, Ménerbes et Sault et les musiciens du Conservatoire de musique intercommunal d'Apt sont prévues pour la classe de cycle 2.

Il fera l'objet d'un spectacle en fin d'année à la salle des fêtes d'Apt avec les classes des autres écoles et les musiciens du Conservatoire de musique intercommunal d'Apt.

### Sport

Le projet vélo du cycle 3 est reconduit cette année. Une réunion d'information est prévue en janvier à l'école.

Natation : Les élèves du CP au CM2 bénéficient de l'activité natation grâce au financement de la mairie. L'activité aura lieu le mardi de 11h à 12h à compter du 20 novembre jusqu'au 17 janvier.

### Atelier de lecture écriture

Les 3 cycles travailleront cette année sur le thème du bonheur au travers de différents ateliers dont lecture-écriture et rallye lecture. Le financement de l'atelier est assuré par la mairie 4/5 et la Marelle 1/5.

Les élèves participeront au printemps des poètes.

## 8 - Travaux

L'installation d'un interphone dans la classe de la directrice sans possibilité d'ouvrir la porte d'accès à l'école est particulièrement gênant.

Les parents venant chercher les élèves hors temps scolaire, maladie ou rendez-vous, les personnes extérieures doivent passer par la cantine et la cuisine, accès interdit à toute personne étrangère au service de restauration !  
Le remplacement du TBI en cycle 3 est prévu aux vacances de Toussaint.

## 8 - Remerciements

Le conseil d'école remercie le conseil municipal pour l'investissement réalisé dans l'école,

L'équipe enseignante remercie également les bénévoles qui accompagnent les projets et les activités de l'école et salue l'engagement des parents.

L'existence d'une association de parents d'élèves telle que la Marelle est essentielle à la vie et à l'animation, au prolongement des projets au sein de l'école. Elle est ouverte à tous et fonctionne pour tous, élèves et parents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.